

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 donnant délégation de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Vu l'avis du Comité Technique Spécial Départemental consulté le 5 septembre 2018

ARRÊTÉ

Sont prononcées, pour prendre effet à compter de la rentrée scolaire 2018, les mesures suivantes :

Ouvertures de classes liées à des situations nouvelles :

1. Écoles élémentaires :

		Rentrée 2018 Nombre de classes
AVIGNON	LA CROISIERE	12 (dont 1 ULIS)
AUBIGNAN	LA GARENNE	12
L'ISLE SUR LA SORGUE	LUCIE AUBRAC	11 (dont 1 ULIS)

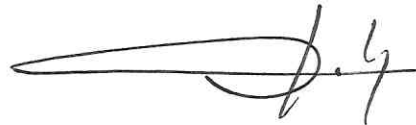
2. École primaire :

		Ouverture d'un poste	Rentrée 2018 Nombre de classes
TRAVAILLAN	PRIMAIRE	élémentaire	4 (1 mat + 3 élém)

Ouverture d'une décharge de direction :

Rentrée 2017 Quotité	Rentrée 2018 Quotité
0	0,25

Avignon, le 26 septembre 2018



Christian PATOZ